

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Le 18 décembre deux mil dix-huit, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2018

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, RINALDI Sabrina, LIAUD Éric, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu,

Etaient excusés :

ARDOUIN Hervé pouvoir à CLISSON Philippe
SALLES Anna-Maria pouvoir à LAMOTHE Catherine
GAGNAIRE Jean-Marie pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu,
BERNET Jean Luc pouvoir à Eric BABIN,
PORCHERON Patrice à BOUCHEREAU Isabelle

Etait absente :

BAILLY Lise

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants :** 16

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 13 novembre 2018 à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Création de numéros de voirie

1- Présentation du bilan d'activité de la médiathèque

Delphine Castaneda, responsable de la médiathèque, accompagnée par Laurence Gauvin, a présenté au Conseil le bilan d'activités 2018 de la médiathèque qui compte à ce jour 500 inscrits environ.

2- Transfert de la M.C.J à la Communauté de Communes Mellois en Poitou

M. le maire informe le Conseil de la signature du protocole d'accord le 13 décembre 2018 entre la municipalité et les différents services de la communauté de communes (présidence, enfance jeunesse et Clect).

Concernant l'aspect financier, les bilans seront remis au président de la CLECT le 20 décembre, qui les présentera en 2019, lors d'une réunion de la CLECT. Celle-ci est chargée d'évaluer les charges liées au fonctionnement de la maison des jeunes et déterminera le montant qui sera déduit des attributions de compensations versées à notre commune.

La municipalité restera propriétaire des bâtiments et en assumera les gros entretiens (toiture, ouverture). Les charges de fonctionnement (fluides) seront refacturées à la communauté.

Reste un point à ce jour non résolu : prise en charge de la communication externe (site internet et TV Super U). Katia, et depuis quelques mois Emilie, sont chargées de mettre à jour le site internet de la commune et les informations diffusées sur les TV de Super U.

Les conseillers sont invités à voter sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes :
14 POUR ET 2 CONTRE

3- Organisation du recensement

Le conseil municipal délibère sur les rémunérations des 4 agents recenseurs :
Yolande Nieuil, Manon Boutant, Alicia Précigou et Martine Porcheron.

Le montant total des rémunérations charges comprises est de 5 817,20 €. L'INSEE verse une contribution de 3 404 €. La commune devra également mettre un téléphone à leur disposition pour la consultation des SMS reçus lors du suivi des réponses internet.

4- Mandatement des dépenses d'investissement 2019

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget 2019, le conseil municipal donne son autorisation pour :

- mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5- Avis sur le projet éolien de Montalembert- Londigny

Le Conseil municipal doit donner son avis sur la création d'un parc éolien sur les communes de Montalembert et Londigny. Ce projet initié en 2006 est fortement contesté par la population.

Après en avoir délibéré, le vote donne les résultats suivants :

- 11 POUR – 1 CONTRE et 4 ABSECTIONS

6-Adhésion à l'association Axe Niort- Confolens - Limoges

L'association qui militait pour la création d'une autoroute Niort Limoges est réactivée. Le Conseil décide d'adhérer pour un montant annuel de 50 €.

7-Demande de subvention de l'APEPM

L'association des parents d'élèves de l'école élémentaire envisage 2 voyages pour les enfants :

- Périgord fin avril 2019. Coût par élève : 183 €. 22 enfants de la commune. Les conseillers valident une participation de 10 % par élève soit 18,30 € soit une subvention totale de 402,60 €.
- Ile de ré en avril 2019. Coût par élève : 100 €. 25 enfants de la commune. Les conseillers valident une participation de 10 % par élève soit 10 € soit une subvention totale de 250 €.

8- Vote tarif pour location de matériel :

Le conseil municipal valide les tarifs suivants :

- Location de la balayeuse aux autres communes avec chauffeur
 - périphériques : 68,50 € de l'heure
 - autres dans un rayon de 25 kms maximum : 75 € de l'heure et en complément repas du midi
 - prestation ponctuelle et non pérenne
- Location du tractopelle aux autres communes avec chauffeur
 - périphériques : 40 € de l'heure

8- demande de subvention pour financement d'une aire de co-voiturage sur la RD 948

Suite à l'acquisition de l'ancienne station de carburant Route de Civray, la municipalité envisage de créer une aire de co-voiturage, qui servira également de parking aux parents d'élèves du Collège Anne Frank.

Le montant des travaux est estimé à :

- Désamiantage de la station-service : 24 240 € TTC
- Démolition du bâtiment et de l'auvent : 17 208 € TTC
- Création du parking : 31 778 € TTC
- Achat station : 5 000 €
- Frais notaire : 1 000 €
- Coût diagnostic amiante : 300 €
- Frais de géomètre : 573 €

Soit un coût total de 80 099 €.

Le comptage EDF serait conservé en vue d'installer une borne de recharge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de demander toutes les subventions possibles pour la mise en place de ce projet : fonds européen, fonds départementaux et régionaux.

9- Convention avec le SIEDS

M. le Maire précise au Conseil que suite à sa délibération du 13 novembre dernier, le Président du SIEDS a validé une lettre d'engagement précisant les points suivants :

- la commune conserve la perception de la TCCFE
- la mission de contrôle du concessionnaire Enedis est dorénavant la compétence du SIEDS
- le SIEDS a en charge les relations avec Enedis
- le SIEDS assure la maîtrise d'ouvrage en lieu et place de la commune
- le SIEDS assure la récupération du FCTVA en lieu et place de la commune
- la commune peut dorénavant bénéficier des aides du SIEDS (extensions de réseaux effacement etc...)

10- Questions supplémentaires

Création de numéros de voirie :

Le conseil décide ;

- l'Echellier ; suite à la vente d'une parcelle: N° 1 Impasse de L'Echellier
- Rte de Civray ; pour les salles associatives : n°7 route de Civray
- Rue du stade ; stade : 2 rue du stade et gymnase : 4 rue du stade

11- Questions orales et informations diverses

A – Bilan financier de la rénovation de la CSC :

Le coût total définitif est de 160 949 € TTC.

Le financement de cette rénovation s'établit de la manière suivante :

DETR (état) : 51 967 €

FST : 50 834 €

FCTVA : 26 395 €

Soit un autofinancement de 31 753 €.

B – Préparation des vœux du Maire

Ils auront lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 19 heures : présentation des nouveaux arrivants, nouvelles entreprises, Nouveaux agents, bilan 2018 et projets 2019.

C – Réhabilitation du local SDF

Les travaux de réhabilitation seront confiés à une entreprise. Concernant le mobilier, dont le coût est estimé à 3 921 €, une subvention de 3 597 € a été accordée par les services départementaux. Le CCAS est porteur du projet.

D – Aménagement de la Place des Halles

Le montant estimatif du projet est de 182 539 € HT soit 219 046,80 € TTC.

Le financement s'établit de la manière suivante :

DETR (état) : 73 000 €

Fonds Leader(Europe) : 30 000 €

Amende police (département) : 12 800 €

FCTVA : 35 932 €

Soit un autofinancement de 67 314,80 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à déposer toutes les demandes de subventions.

E – Musicales de Vaussais

Le bilan des musicales 2018 s'établit ainsi :

- 3 400 € de dépenses
- 720 € de recettes (360 entrées payantes)
- Soit un déficit de 2 700 €

Le conseil décide d'augmenter le budget 2019 pour le porter à 4 000 €.

F – Fête de la Musique

Cette fête serait relancée en 2019. La municipalité accepte de participer en versant la somme de 500 € à l'association organisatrice et de prendre en charge les frais de la SACEM.

G – Admission en non-valeur

Le conseil décide d'admettre en non-valeur le titre n°2014/R.1236 d'un montant s'élevant à 23€ suite à de nombreux commandements à payer restés sans suite.

H – réunion Maire Adjoints

M. le Maire rappelle que le conseil arrive en fin de mandat et qu'il souhaite ouvrir les réunions Maire Adjointes aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

Agenda :

Prochain conseil municipal : le 22 janvier 2019 à 19h30

Prochaine réunion des adjoints : le 16 janvier 2019 à 19 h 00

La séance est levée à 22 heures 45.